

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 02 avril 2026

Sous la présidence de Mme la Doyenne Olivia ROBIN-SABARD

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros – M. Pierre Mouzet – M. Daniel Mirza – Mme Olivia Robin-Sabard – Mme Véronique Tellier-Cayrol – Mme Corinne Manson

Excusés : M. Alexandre Deroche – M. Kévin Parthenay – M. Patrice Mélé – Mme Marie Dugué

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Juliette Brunie – Mme Marie-Laure Gély – M. Martin Oudin – Mme Anne Jeannot – M. Audric Vitiello – Mme Marion Lacroix

Excusés : M. Eric Fina – M. Mathieu Bonnefond – Mme Bénédicte Florin – M. Franck Juredieu

Élus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Patricia Saget

Élus étudiants :

Présents : M. Noa Lehaie – M. Paul Chevallier – M. Alexandre Paitre – Mme Océane Avril – Mme Feten Mani

Excusés : M. Evan Colak – M. Abdou Hadi Bio Singou – M. Juliusz Kowalkowski – Mme Amina Haris – M. Tristan Roger – Mme Sélène Toury – Mme Candice Priccaz – Mme Stephie Almeida Neves de Jesus – Mme Mila Bougeois – M. Léo BOURTI

Personnalités extérieures :

Présents : M. Thierry Chailloux – Mme Maud Courault

Excusés : Mme Isabelle Soirat – Mme Barbara Darnet-Malaquin – Mme Valérie Jabot – Mme Audrey Rousselet – M. Alexandre Hardy – Mme Catherine de Colbert – M. Louis Bodet – M. Alain Homps

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin – M. Eric Blin – Mme Catherine Bros – Mme Fanny Bobleter – M. Benjamin Lavergne – Mme Charlotte Leforestier

Excusés : M. Frédéric Danos – M. Gervasio Semedo – M. Roman Stadnicki

17h00 : Conseil plénier

En préambule, Madame La Doyenne ouvre la séance en rappelant qu'aucun conseil de faculté ne s'est tenu depuis janvier, conformément à la pratique consistant à ne convoquer les membres que lorsque l'ordre du jour le justifie. Elle indique que les votes à distance via l'outil Balotilo permettent également de recueillir les avis entre les sessions.

Ensuite, elle transmet les excuses de plusieurs membres du conseil qui n'ont pu se rendre disponibles, à savoir Mathieu Bonnefond, Franck Juredieu, Roman Stadnicki, Marie Dugué, Patrice Mélé, Louis Bodet, Catherine de Colbert, Alexandre Hardy, Valérie Jabos, Mila Bougeois et Amina Haris.

Mme la Doyenne annonce ensuite les procurations reçues :

- M. Bonnefond et M. Mélé ont donné procuration à Mme Florin qui n'était finalement pas présente
- M. Juredieu a donné procuration à Mme Gély
- Mme Harris a donné procuration à Mme Avril
- Mme de Colbert a donné procuration à Mme la Doyenne

1. Approbation du PV de la séance du 08/01/2026 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 8 janvier dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. **Le PV de la séance du 08/01/2026 est adopté à l'unanimité.**

2. Informations générales

Pour commencer ce conseil, Mme la Doyenne propose de présenter quelques informations générales.

a. Compte financier de l'Université

Mme la Doyenne souhaite faire un point sur le compte financier de l'Université qui a été présenté au dernier conseil d'administration le 16 mars dernier. Il affiche un solde déficitaire de 11 millions d'euros. Pour autant, les trois seuils de soutenabilité financière auxquels sont assujettis les Universités ont été respectés (fonds de roulement de 61 jours alors qu'il doit être de 15 jours, trésorerie de 103 jours alors qu'elle doit être de 30 jours, ratio Dizambourg de 82 % alors qu'il ne doit pas dépasser 83 %).

Mme la Doyenne souligne que c'est sur ce dernier point que l'Université est dans une position critique, puisque la masse salariale est telle, qu'elle prend une ampleur importante, de ce fait l'Université s'approche du seuil critique, mais pour le moment, il n'est pas atteint. Elle poursuit en précisant que par rapport aux prévisions qui avaient été faites, il y avait un risque que le compte financier ne respecte pas les seuils de soutenabilité, ce qui n'est pas le cas.

Elle informe ensuite que lors du Conseil d'administration du 16 mars, une motion a été votée visant à attirer l'attention sur la sous-dotation structurelle de l'Université de Tours. Pour exemple, sur la base de l'indicateur de la SCSP par étudiant, la subvention pour charge de service public allouée à l'Université de Tours en 2024 est de 1224 € en-dessous de la moyenne nationale.

La présidence de l'Université tire la sonnette d'alarme, informe les élus de cette situation afin d'espérer un changement potentiel sur ce sujet-là.

b. Retour sur le Forum des métiers du 17 janvier et les Journées Portes Ouvertes du 7 février

Mme la Doyenne revient sur deux événements qui ont eu lieu en début d'année qui ont rencontré un grand succès et attiré de nombreux étudiants et lycéens, à savoir le Forum des métiers du droit et de l'apprentissage et les journées Portes ouvertes.

S'agissant du forum des métiers du droit, c'est un événement qui se destine plutôt aux étudiants de la faculté afin de pouvoir rencontrer les professionnels du droit, avoir un échange en direct avec ces derniers et permettant de recueillir le maximum d'informations sur les débouchés et l'exercice de ces professions. Ce forum est organisé par les étudiants de Master sous la coordination des différents responsables de Master et particulièrement de Mme Farida Arhab-Girardin. Les professionnels étaient au rendez-vous, ainsi que le public.

Elle poursuit ensuite avec les Journées Portes Ouvertes qui se sont déroulées le 7 février et qui ont également rencontré un franc succès.

Une étudiante, prend la parole et confirme qu'elle a eu de très bons retours de la part des étudiants de L3 concernant les journées Portes ouvertes, car cet événement leur permet d'avoir des échanges avec aussi bien les enseignants que les étudiants de Master présents ce jour-là.

Pour terminer ce point, Madame La Doyenne remercie l'ensemble des contributeurs : enseignants-chercheurs, personnels administratifs, étudiants et Charlotte Leforestier, coordinatrice de l'événement.

c. Octroi par le CFA d'une subvention pour l'achat d'équipements

Mme la Doyenne informe que le Conseil d'Administration du CFA des Universités Centre-Val de Loire du 5 mars 2026 a validé le montant des investissements 2026 demandé par la Faculté DESS et l'IAE, à savoir 29 604 euros, ce qui permettra d'acquérir du matériel multimédia et du mobilier pédagogique.

Elle précise que chaque année, cette demande est renouvelée.

L'idée étant d'améliorer les équipements sur l'ensemble du site, elle cite pour exemple le remplacement du vidéoprojecteur de l'amphi C qui était obsolète ou encore le remplacement de la télévision du CRL pour le passage des oraux d'anglais. Ce financement permettra également l'achat de matériel audiovisuel pour l'ancienne cartothèque située dans le bâtiment A, désormais dédiée principalement à la formation continue, mais aussi pour une salle de TD située à l'antenne de Blois.

La Doyenne précise que le CFA finance l'équipement mais que l'installation reste à la charge du budget de la faculté.

Un échange entre Mme Gély et Mme Bobleter s'engage sur la possibilité de demander du mobilier modulable pour la cartothèque transformée en salle de cours avec du mobilier existant. La responsable administrative indique que les besoins peuvent être remontés par simple mail et seront examinés lors de la prochaine campagne d'investissements en octobre.

d. Allocation d'un financement par Tours Métropole Val de Loire pour la double licence droit et science politique

Madame la Doyenne informe les membres qu'une lettre d'engagement a été signée entre l'Université et l'agglomération Tours Métropole Val de Loire pour l'octroi d'une subvention de 30 000 € destinée à financer l'ouverture de la troisième année de la double licence Droit et Sciences politiques à la rentrée 2026. Cette aide permettra notamment de rémunérer les intervenants extérieurs et de financer les nombreuses conférences prévues dans le cadre de cette formation.

M. Thierry Chailloux, vice-président de la métropole, présent à la séance, exprime le souhait que cette double licence soit prolongée par la création d'un master, afin de positionner l'Université de Tours comme pôle de référence régional en sciences politiques. La Doyenne prend note de cette ambition tout en rappelant la nécessité de consolider d'abord la licence existante et de disposer du recul nécessaire avant tout engagement ferme.

e. Arbitrage des demandes de financements pour les projets en master

Mme la Doyenne informe qu'une nouvelle méthodologie de financement des projets en master a été mise en place cette année dans le but d'avoir une meilleure prévisibilité des dépenses. Les responsables de formation ont transmis leurs demandes selon un calendrier défini, permettant à l'équipe de direction d'avoir une vision d'ensemble et d'effectuer les arbitrages nécessaires.

L'enveloppe globale allouée s'élève à 61 891 €, répartie entre les différents masters pour financer : les sorties pédagogiques, les abonnements et la documentation, les frais de mission des intervenants extérieurs ou encore les frais de réception (cérémonies de remise des diplômes, galas, cocktails de rentrée).

La Doyenne salue le caractère raisonnable des demandes formulées et annonce la pérennisation de cette méthode, qui offre aux responsables de master une meilleure visibilité budgétaire.

f. Point Ressources Humaines

Mme Fanny Bobleter, responsable administrative de la faculté, présente les évolutions au sein des services. En scolarité licences, Raphaël Teurlay et Élodie Carli ont fait le choix de quitter l'université pour de nouvelles opportunités professionnelles. Angèle Thibault a rejoint le pôle économie-géographie depuis janvier en binôme avec Sandra Courcelle.

L'un des deux postes libérés par Raphaël et Elodie a été réaffecté hors du service de scolarité dans le cadre d'un choix partagé avec l'équipe scolarité qui a elle-même proposé cette organisation.

Ce redéploiement interne nous a permis de renforcer le poste de gestionnaire financière de l'IRJI : Virginie Clouet, jusque-là à mi-temps, est désormais sur son poste à l'IRJI à 80%.

Le second mi-temps libéré est en cours d'affectation au sein de la faculté.

En scolarité masters, Cassandre Buffereau est en congés maternité jusqu'au 16 juillet, elle est remplacée à temps plein par Leïla Marie-Joseph qui est arrivée, mercredi 1^{er} avril 2026.

Patricia Saget est absente depuis le début du mois de décembre sans avoir pu être remplacée, les deux collègues Laurence Alabergère et Isabelle Proust-Beaume assurent la gestion financière quotidienne des deux composantes, ainsi que des équipes recherche avec le soutien des collègues du site, des services centraux et de la responsable de l'antenne financière de l'IUT de Blois.

La responsable administrative souligne le professionnalisme remarquable de l'équipe financière qui a su maintenir le fonctionnement du service pendant une période particulièrement critique (clôture de l'exercice et mise en place du nouveau budget).

g. Achat de mobilier

Madame Bobleter poursuit sur l'achat de mobilier.

Elle présente les différentes acquisitions qui ont été réalisées à la suite des échanges avec les représentants étudiants et les associations. Trois tables de pique-nique entre les bâtiments (dont une accessible PMR), vingt-quatre bancs ont été installés dans tous les bâtiments et en extérieur, trois fontaines à eau dont l'installation est prévue la semaine suivante et enfin le renouvellement complet du mobilier de la salle de lecture avec du mobilier modulable.

h. Classement l'Étudiant

Dernière information générale, Madame la Doyenne informe les membres du conseil que les masters en Droit de la faculté ont été classés premiers par le magazine L'Étudiant au regard du taux de réussite des étudiants. La Doyenne adresse ses remerciements à l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives.

1 Point calendrier 2026-2027

Madame la Doyenne passe aux points à l'ordre du jour, avec en premier point, les calendriers 2026-2027. Deux calendriers coexisteront :

- Un calendrier commun au droit et à la géographie dont la pause pédagogique sera du 26 avril au 3 mai (2nde semaine des vacances scolaires)
- Un calendrier propre à l'économie en raison des épreuves de LAS qui auront lieu le 28 avril, la pause pédagogique sera du 19 au 26 avril (1^{ère} semaine des vacances scolaires)

Cette distinction s'explique par les épreuves de LAS Économie qui se tiennent les 28 et 29 avril 2026, mobilisant les enseignants du département économie. Cette LAS n'ayant pas vocation à perdurer, les calendriers seront vraisemblablement harmonisés par la suite.

Interrogé sur l'intérêt de placer les partiels avant les vacances plutôt qu'après, M. Benjamin Lavergne, vice-doyen, explique que ce choix vise à préserver un temps de correction suffisant pour les chargés de TD et les enseignants, tout en laissant aux étudiants une quasi-semaine de révision en amont (semaine 13 généralement allégée en cours).

2 Bilan des résultats du 1^{er} semestre

Madame la Doyenne laisse ensuite la parole à Éric Blin, assesseur à la pédagogie en licence afin de présenter le bilan des résultats du premier semestre.

Il expose une analyse statistique des résultats du premier semestre, comparés à ceux de l'année précédente.

Pour ce qui concerne le taux de réussite au semestre : une amélioration globale est constatée par rapport à 2025, à l'exception de la L1 Droit Blois. Les L1 et L2 affichent les taux les plus faibles mais progressent néanmoins. Les L3 restent stables.

Concernant l'impact de la double moyenne sur les modules fondamentaux : l'exigence de la moyenne aux modules fondamentaux (en plus de la moyenne générale) ne pénalise que marginalement les étudiants :

- L3 Droit Blois : 18 % d'échecs dus uniquement aux fondamentaux
- L3 Droit Tours : 12 %
- L2 Économie : 10 %
- Autres formations : moins de 7 %

Une baisse de ce taux d'échec est observée, suggérant que les étudiants ont intégré cette exigence.

Enfin, pour les défaillances : les taux de défaillance sont en baisse générale, sauf en économie où ils demeurent élevés (environ un tiers en L1, 15 % en L2 et L3). L'analyse révèle une progression significative entre les résultats du premier semestre et les résultats annuels en droit et en géographie. En économie, cette progression est moindre, ce qui pourrait s'expliquer par le contrôle continu intégral qui ne permet pas de rattrapage au second semestre.

Suite à la présentation d'Éric Blin, des échanges ont lieu avec les représentants étudiants ; interrogés sur leurs stratégies de révision, les étudiants confirment qu'ils priorisent les matières fondamentales (avec TD) en première session, quitte à reporter certaines matières mineures en rattrapage. Cette stratégie est particulièrement marquée en L2, année jugée difficile.

3 Point campagne Parcoursup et Monmaster 2026

Pour suivre, Eric Blin présente les chiffres de la campagne Parcoursup.

Les candidatures restent globalement stables par rapport à l'année précédente pour les formations « standard » :

- L1 Droit Tours : 3 633 candidatures (capacité : 535 places)
- L1 Économie : 1 696 candidatures
- L1 Géographie : 429 candidatures

Des augmentations significatives sont relevées pour :

- L1 Droit Blois : +26 % (977 candidatures)
- Droit français – Droit allemand : +36 % (90 candidatures)
- Droit-Langues : +10 % (1 014 candidatures pour 250 places)
- LASS Économie : +26 % (734 candidatures)
- Double licence Droit – Science politique : légère baisse

La parole est ensuite donnée à Mme Farida Arhab-Girardin pour la présentation de la campagne Monmaster.

Les candidatures sont en légère hausse, passant de 4 300 à 4 700 au total :

- Droit : de 3 600 à 3 900
- Géographie : de 467 à 486
- Économie : de 234 à 272

Seul le Master Droit privé fondamental enregistre une baisse notable (de 530 à 350 candidatures), sans explication identifiée.

La phase d'admission débutera le 3 juin. Une phase complémentaire est prévue jusqu'au 19 juillet pour les masters n'ayant pas fait le plein. Les responsables de formation devront désormais rédiger un rapport de sélection, nouvelle obligation calquée sur Parcoursup.

Le nombre total de places disponibles en master s'élève à 363 pour environ 4 700 candidatures.

Madame la Doyenne indique que l'on peut se réjouir de l'attractivité des formations proposées à la faculté.

Que ce soit en première année ou en master, il n'y a pas de difficultés à trouver des candidats, ce qui est une excellente nouvelle et signifie que les formations proposées attirent aussi bien les lycéens que les étudiants de licence.

4 Cadrage horaire en licence et Master 1

Madame la Doyenne présente une proposition de cadrage horaire visant à encadrer les pratiques de planification des enseignements et à protéger les étudiants de certains excès :

Les principes adoptés sont les suivants :

- Maximum 2 heures d'un même enseignement par demi-journée
- Maximum deux enseignements d'une même matière par semaine (sauf dérogations ponctuelles justifiées)
- Possibilité d'ajouter un cours supplémentaire en début de semestre, avant le démarrage des TD, pour permettre aux enseignants de prendre de l'avance

Ce cadrage permettra aux services de scolarité d'opposer des règles claires aux demandes de créneaux inadaptés.

Les représentants étudiants signalent des difficultés récurrentes en master : certains enseignants ne placent pas leurs cours sur l'emploi du temps officiel, se contentant d'envoyer des mails aux étudiants, ce qui complique le suivi et génère des rattrapages massifs et désorganisés.

La Doyenne prend note de ces dysfonctionnements et rappelle que les cours doivent impérativement être déclarés à la scolarité pour des raisons de réservation de salles et de suivi administratif.

Le cadrage horaire est adopté à l'unanimité (aucune opposition, aucune abstention).

5 Campagne des subventions des associations étudiantes 2025-2026 : examen des demandes

Charlotte Leforestier, assesseure à la vie étudiante, présente les demandes de subventions pour le second semestre. Sur 14 demandes reçues (6 pour les licences, 8 pour les masters), 12 ont été acceptées.

Elle poursuit en indiquant que deux demandes ont été refusées : deux visites organisées par l'association ATED, une à l'Assemblée nationale et l'autre au Conseil d'État, refusées faute de confirmation de la présence d'un accompagnant enseignant, conformément à la règle établie.

Elle énonce ensuite les types de projets qui sont soumis au financement à savoir :

- Cérémonies de remise des diplômes
- Galas et événements festifs
- Sorties culturelles
- Ateliers d'apprentissage du tricot (Nouvelles du Monde – masters de droit public)
- Journée des cliniques juridiques

Charlotte Leforestier poursuit en informant qu'un rappel a été fait aux associations étudiantes :

- La présence d'un accompagnant enseignant est obligatoire pour les voyages pédagogiques
- Un calendrier prévisionnel des déplacements doit être transmis à la faculté, incluant la liste des participants, pour des raisons de sécurité

Un incident est évoqué : un voyage de l'ATED à Prague avec une trentaine d'étudiants s'est déroulé sans que la faculté en soit informée.

Charlotte Leforestier ouvre la discussion aux questions. N'ayant pas de question, Madame la Doyenne propose de passer au vote sur les subventions, aucune objection n'étant soulevée, les subventions des associations étudiantes sont adoptées.

6 Questions diverses

a. Restaurant universitaire

Les représentants étudiants alertent sur les difficultés persistantes au restaurant universitaire : les files d'attente excessives (jusqu'à 45 minutes), la rupture de stock dès 12h30 certains jours, les risques de sécurité liés aux seaux collectant les fuites d'eau, non signalés et enfin le coût prohibitif des alternatives (3 € pour un sandwich aux distributeurs).

Mme Maud Courault, directrice du CROUS, présente à la séance, reconnaît le problème structurel : le restaurant, bien que le plus grand de l'agglomération, ne peut accueillir correctement les 9 000 étudiants du site pendant la pause méridienne contrainte d'1h30 à 2h.

Elle assure que les questions de sécurité seront traitées avec la directrice du restaurant rapidement.

Elle suggère un étalement des sorties de cours afin de faciliter l'accueil des étudiants mais les contraintes pédagogiques le rendent difficile.

Mme Courault constate que le service de repas à emporter (capacité : 200 repas/jour) souffre d'un déficit de communication. Benjamin Lavergne, assesseur à la communication informe qu'une campagne sur les réseaux sociaux est en préparation.

Enfin, elle conclut en rappelant que la généralisation du repas à 1 € au 1er mai va accroître la fréquentation ; le CROUS s'y prépare.

M. Thierry Chailloux, vice-président de la métropole, confirme que l'agrandissement du restaurant universitaire des Deux-Lions et celui des Tanneurs figurent parmi les priorités du schéma Campus 2032.

Un représentant étudiant insiste sur l'importance vitale de ce repas pour de nombreux étudiants qui n'ont pas les moyens de s'alimenter autrement.

b. Information sur les pièces requises pour Monmaster

Un étudiant suggère d'informer les étudiants de L2 des documents à réunir pour leur candidature en master (notamment les relevés de notes du baccalauréat, inaccessibles sur Cyclades après cinq ans). Mme La Doyenne rappelle que des réunions de présentation des masters ont été organisées en janvier avec une large communication (mails, passages en amphithéâtre, affichage, réseaux sociaux). Elle souligne que la conservation des documents administratifs relève de la responsabilité de chaque étudiant, tout en reconnaissant qu'une information indicative peut être utile.

Pour terminer Madame la Doyenne fait plusieurs annonces :

- Le point sur la convention Ius & Politia est reporté à un prochain conseil, les éléments n'étant pas encore prêts
- Le conseil de faculté du 7 mai n'aura pas lieu faute d'ordre du jour suffisant
- Les modifications de modalités de contrôle des connaissances (très peu nombreuses) feront l'objet d'un vote à distance les 20 et 21 mai via l'outil Balotilo.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée. Mme la Doyenne remercie les participants pour la qualité des échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.